

**Bureau du 15 octobre 2001**

**Décision n° 2001-0245**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 97 à 103, route de Toussieu et appartenant à M. Georges Payet-Gaspard**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 octobre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Pour l'aménagement de la route de Toussieu, il est nécessaire d'acquérir plusieurs parcelles dont celles situées 97 à 103, route de Toussieu à Saint Priest et appartenant à monsieur Georges Payet-Gaspard.

Il s'agit de deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 452 mètres carrés, cadastrées sous les numéros 192 (pour 436 mètres carrés) et 193 (pour 16 mètres carrés) de la section BR.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, 373 mètres carrés sont cédés à titre gratuit, conformément au permis de lotir n° 69-290-97-0001 en date du 26 septembre 1997 et 79 mètres carrés, au prix de 903,26 € (5 925 F), conforme à l'avis des services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de lotir n° 69-290-97-0001 en date du 26 septembre 1997 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ledit compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** de 903,26 € (5 925 F) ainsi que les frais d'actes notariés, estimés à 457,35 € (3 000 F), seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,